

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**  
15/03/2024

**Date d'affichage**  
25/03/2024

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

*L'an deux mil dix vingt quatre*

*Le 20 mars à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : ROCHELLE Stéphane

**ABSENTS** : BOULET Peggy,

**POUVOIR** : Néant

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

**N°15-03-2024 Vente de l'espace Tuffin – modification du tarif**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la commune est propriétaire d'un bâtiment situé au 13bis avenue d'Antrain, dénommé Espace Tuffin.

Il rappelle que par délibération du 07 février le conseil municipal a fixé un principe de tarification en vue de la vente de ce bien.

Considérant l'estimation réalisée par l'étude notariale de Bazouges la Pérouse sur le bâtiment et l'offre reçue de la part de la SARLU Sg pour l'acquisition de l'espace actuellement occupée par la société Indigo Exploitation, qui a demandé la fin du bail, monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le montant de vente.

Monsieur le Maire expose que l'étude notariale estime à 120 000€ net vendeur la partie concernée du bâtiment pour ce projet de vente et que l'offre reçue est du même montant lorsque le conseil municipal avait mentionné son souhait de vendre à 140 000€

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20240320-15\_03\_2024-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre),

**Décide** de fixer le montant de la vente de la partie de l'Espace Tuffin actuellement mis à disposition de la société Indigo Exploitation à hauteur de 130 000€ net vendeur, au profit de la société SARLU Sg

**Précise** qu'un bornage sera nécessaire pour distinguer les différentes parties du bâtiment en vue de la conclusion de la vente

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

